

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoint, Damien JASPARD, Thierry TRESSE, Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRETY, Robert ADAM, Pascal THIERY, Françoise KONIGSECKER, Carole FOVET, Jean-Luc USCHÉ, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Jacky MÉRY qui donne procuration à Jacqueline LEGAY.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 16 Octobre 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Pascal THIERY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- SIVT du Pays Messin : Adhésion de la Communauté de Communes du Sud Messin

ORDRE DU JOUR

2014 /11/01. AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER – ELECTRIFICATION RURALE

Dans le cadre de la sécurité des piétons, des enfants, pour se rendre à l'école, empruntant le chemin piétonnier, non éclairé entre Marieulles et Vezon, Monsieur le Maire propose au Conseil d'aménager ce secteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'électrification rurale pour l'éclairage du chemin piétonnier entre Marieulles et Vezon à l'aide de bornes lumineuses et du haut de la rue des Côtes avec l'adjonction de 2 candélabres pour un montant de 47 920,40 € HT soit 57 504,48 € TTC selon devis établi par SAS VIGILEC.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil Général	40 %	19 168
- Député	5 %	2 396
- Sénateur	10 %	4 792
- Part Commune sur fonds propres		21 564 + TVA

2014 /11/02. REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT – TAXE D'AMENAGEMENT

Dans sa séance du 20 Octobre 2011, Monsieur le Maire rappelle l'institution de la taxe d'aménagement à 3 % relative à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement sur la Commune entrée en vigueur au 1^{er} Mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après un large débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *de reconduire de plein droit annuellement la taxe d'aménagement ;*
- *d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 5% ;*
- *de prolonger l'exonération de 50% sur les 100 premiers mètres carrés.*

*La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme.*

2014 /11/03. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – AIDES DU FONDS D'AMORCAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la réception de notification de versement d'un acompte d'un montant de 4 683,33 € correspondant à l'aide de l'Etat dit Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires. L'aide octroyée est établie sur la base de 50 € par élève sur l'ensemble des élèves du groupe scolaire de Vezon s'élevant à 281.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *accepte l'aide octroyée à la Commune versement acompte et solde, à savoir 50 € par élève + 40 € par élève au titre de la dotation de solidarité rurale soit 90 € par élève ;*
- *décide de reverser cette aide au SIVOM DES COTES ;*
- *charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.*

2014 /11/04. METZ METROPOLE : RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire présente et formule des explications au Conseil concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pris en séance du 6 Novembre 2014 par Metz Métropole portant sur l'évaluation des transferts de charges et la révision des attributions de compensation des Communes membres de Metz Métropole.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

2014 /11/05. LOCATIONS DES BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2015

BATIMENTS COMMUNAUX

- *En ce qui concerne les locations des logements communaux situés 1, Place de la Mairie, et 4, En Jurue, les loyers sont inchangés mais réévaluation normale en fonction de l'Indice de référence des loyers.*
- *Grange communale de Vezon située 32, rue des Vignerons, renouvellement de la location au prix de 180 € par mois à titre précaire et révocable.*

Renouvellement de la location de ces bâtiments à titre précaire et révocable, à l'unanimité.

1 – Petits terrains :

Concernant les parcelles (jardins) louées aux particuliers, il serait souhaitable que ces derniers formulent annuellement une demande de reconduction de location en Mairie.

Monsieur Thierry TRESSE est invité à quitter la salle au conseil concerné par cette location.

Le prix de location passe de 16 à 20 € la parcelle quelque soit la superficie

- *Section 1 n° 38 : Monsieur Denis VUILLAUME*
- *Section 1 n° 24 : Monsieur Claude SACHS*
- *Section 1 n° 302 : Monsieur et Madame CHIRRE Dominique*
- *Section 1 n° 147 : Monsieur Thierry TRESSE*

Délibération favorable à l'unanimité (14 voix)

Monsieur Thierry TRESSE est invité à reprendre sa place au sein du conseil.

2 – Terres agricoles au tarif de l'indice du fermage :

- EARL DE CHAMP MARTIN Monsieur Lionel CHRISTOPHE

** Section 9 n° 163 Le Pâquis 0ha 64a*

n° 164 Le Pâquis 0ha 06a

0ha 70a

** Section 4 n° 34 Le Rayeux 0ha 38a*

1ha 08ca

- Monsieur Damien GRANDIDIER

** Section 9 n° 169 Le Pâquis 0ha 37a*

n° 170 Le Pâquis 0ha 16a

0ha 53a

Délibération favorable à l'unanimité

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le renouvellement de la location des bâtiments et terrains communaux pour l'année 2015 et rappelle que tous ces engagements sont pris à titre précaire et révocable.

2014/11/06. *RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DE TERRAINS AU CIMETIERE DE MARIEULLES RUE DES COTES*

Vu la création du cimetière communal rue des Côtes en 1984 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Décembre 1984 ;

Vu les premières concessions de terrain cimetière délivrées à compter du 1^{er} Janvier 1985 pour une durée de 30 ans ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- *le renouvellement des concessions de terrain du cimetière rue des Côtes arrivant à échéance, pour une durée de 30 ans ;*
- *de fixer le tarif à 150 € l'emplacement simple ou 2 fours pour l'année 2015*

2014/11/07. *AMENAGEMENT SALLE DES FETES ET ANNEXE ET PARVIS EGLISE DE MARIEULLES*

Dans le cadre de la reprise de la gestion du Foyer, Monsieur le Maire soumet au Conseil un dossier de travaux d'aménagement de la Salle des Fêtes et annexe et parvis de l'église présenté par Monsieur Michel SCHNEIDER.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *de prévoir au budget prévisionnel d'investissement 2015 les travaux d'aménagement de la Salle des Fêtes et annexe et parvis église pour un montant total de dépenses d'environ 195 000 € HT + TVA*

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil Général	40 %	78 000 €
- Etat DETR	20 %	39 000 €
- Sénateur	3,10 %	6 045 €
- Député	1,60 %	3 120 €
- Part Commune sur fonds propres		68 835 € + TVA

- *de solliciter les aides pour la réalisation de ces travaux, à l'Etat, au Conseil Général, au sénateur et député ;*
- *charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.*

2014 /11/08. ESPACES DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'un habitant souhaitant acquérir une emprise du domaine publique communale jouxtant son habitation.

Vu la configuration de la propriété privée et l'espace du domaine public situé rue du Pâtural ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui proposer la vente cette parcelle et de proposer aux riverains l'achat d'une autre parcelle située à proximité à un prix correspondant aux frais de notaires et de géomètre générés par cette vente.

2014 /11/09. SIVT DU PAYS MESSIN : ADHESION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVT du Pays Messin en date du 03/11/2014 ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud Messin au SIVT du Pays Messin.

DIVERS :

- *Demande d'un professeur de champs pour disposer d'un local afin d'organiser des stages de chant d'une semaine durant les vacances scolaires*
- *Bulletin Municipal de Décembre.*

Après un tour de table, la séance est levée et le Beaujolais nouveau est fêté.

Marieulles, le 27 Novembre 2014

Le Maire,

P.MUEL